

COMMUNIQUE DU COMITE NATIONAL

22 FÉVRIER 2010

Agissons en connaissance de cause...

Où en est le protocole ?

Le Gouvernement a annoncé officiellement qu'il allait porter la création d'un prestataire intégré auprès de ses homologues du FABEC. Depuis, les réunions protocolaires permettent aux organisations syndicales d'exprimer leurs revendication afin **d'écrire les garanties que nous voulons tous voir** dans ce nouveau projet.

Sans garanties, sans engagement et sans validation sociale, le SNCTA ne signera pas de protocole.

L'intégration : la meilleure option pour le FABEC ?

C'est la seule qui, à nos yeux, est à même de concilier **progrès social** et efficacité opérationnelle, mais surtout d'éviter la concurrence au sein du FABEC.

Ça arriverait quand ?

D'ici 5 à 7 ans en suivant un processus qui devrait être décrit dans le protocole 2010 :

- deux ans de travail pour écrire les différents textes en coordination avec les 5 autres pays,
- ensuite une validation formelle par les personnels français, indispensable à la poursuite du processus,
- puis la création de l'organisation intergouvernementale avec une phase de transition qui pourrait s'étaler sur 3 à 5 ans.

Est-on engagés dès aujourd'hui dans cette voie ?

Non, les textes rédigés devront être validés avant tout processus d'intégration.

Quelle est l'attitude du SNCTA par rapport à la grève ?

Le SNCTA n'appelle pas à la grève

Si construire son avenir soulève des questions, le SNCTA a prouvé par le passé que la négociation permettait le plus souvent d'obtenir les réponses et des garanties de progrès social pour les personnels.

Les négociations protocolaires en cours doivent préciser et formaliser les garanties annoncées par le gouvernement : service public, maintien du statut de fonctionnaire d'état pour TOUS les personnels de la navigation aérienne (administratifs, électroniciens, ouvriers, contrôleurs des groupes A à G),

Par contre personne aujourd'hui ne connaît ni ne mesure les risques d'un conflit basé sur le refus total de construire un service public européen. Chacun devrait s'interroger sur les conséquences possibles d'une telle action dans un contexte inédit :

- une crise économique majeure,
- le récent rapport de la cour des comptes (un de plus ou un de trop ?),
- le lobbying frénétique de certaines compagnies pour faire baisser le coût du contrôle aérien,
- le traitement de nos collègues grecs et espagnols cloués au pilori par leurs gouvernements ces derniers jours,
- ... et l'image des contrôleurs aériens dans la grand public, conjuguée au populisme des médias, qui pourrait bien engendrer des réactions politiques.

Additionnés, ces éléments constituent un "faisceau de présomptions" très inquiétant.

Personne ne pourra dire qu'il ne savait pas...

Le SNCTA n'appelle pas à la grève